



Bienvenue dans la fiche d'informations de la carte Visa

Prenez le temps de lire cette fiche d'informations précontractuelles que nous vous remettons conformément à la réglementation applicable, avant la signature du **contrat de votre carte de paiement Visa**. Elle comporte tous les éléments essentiels à connaître avant la remise de votre carte Visa. Valable 15 jours à compter de la date d'édition de la présente Fiche.

Qui sommes-nous ?

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, Siège social : 26 quai de la Rapée 75012 Paris - 775 665 615 RCS PARIS - code APE 6419 Z Société de courtage d'assurances, immatriculée sous le n° 07 008 015 au Registre de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances).

Nous sommes contrôlés par la Banque Centrale Européenne (Kaiserstrasse 29 - 60311 Francfort-sur-le-Main, Allemagne), agréés et contrôlés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09. Voir le site internet : <https://acpr.banque-france.fr/>), contrôlés par l'Autorité des Marchés Financiers (17 place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02) et contrôlés par Crédit Agricole S.A. (12, Place des États-Unis - 92127 Montrouge Cedex).

Les contrats d'assistance et d'assurance, pour le compte des Assurés, sont souscrits par CAMCA Courtage, dûment mandaté à cet effet par l'Émetteur, auprès de :

1. pour l'assistance : auprès d'EUROP ASSISTANCE Italia S.P.A, intervenant également sous sa dénomination commerciale « EUROP ASSISTANCE INSURANCE », entreprise d'assurance de droit italien, au capital de 12.000.000 euros, immatriculée au Registre des Entreprises de MILAN sous le numéro 80039790151, sise via del Mulino, 4 – 20057 Assago (MI), Italie, soumise au contrôle de l'Istituto per la vigilanza sulle assicurazioni (IVASS), P.IVA 01333550323, agissant par l'intermédiaire de sa succursale française dont l'établissement est situé au 11-17 avenue François Mitterrand, 93210 Saint-Denis, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 897 600 359 RCS Bobigny ;
2. pour l'assurance : CAMCA Mutuelle (Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, 53, rue la Boétie 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053), société régie par le Code des Assurances.

CAMCA Courtage est courtier d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n°07002817 (www.orias.fr), société par actions simplifiée au capital de 625 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 428 681 985 ayant son siège social sis 53 Rue La Boétie - 75008 Paris.

CAMCA Mutuelle et CAMCA Courtage sont soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), sise 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.

Qui vous a remis cette fiche ?

GWENAELLE LEGOFF

Caractéristiques essentielles

Présentation

Cette carte est une carte Visa.

Elle vous permet :

- de réaliser des paiements chez les commerçants affichant l'une des marques figurant sur votre carte et acceptant ce type de carte (indiqué au recto de celle-ci) avec ou sans contact (vos plafonds de sans contact sont indiqués dans les conditions générales de votre contrat) ;
- de retirer des espèces ;
- de faire des opérations bancaires (ex : consultation de compte, virement) aux guichets automatiques de banque de votre Caisse régionale ;
- de transférer et recevoir des fonds ;
- d'avoir accès à d'autres services : régler des dons et cotisations, charger ou recharger un porte-monnaie électronique.

Les plafonds de paiement autorisés sont précisés dans vos conditions particulières du contrat carte de paiement.

Modalité de débit

Selon votre choix, la carte Visa est une carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé :

- avec le **débit immédiat**, le montant de chaque opération de paiement et de retrait est débité immédiatement sur votre compte. C'est une carte de la catégorie < Débit > ;
- avec le **débit différé**, le montant de chaque opération de paiement est débité mensuellement à une date définie. Les retraits sont débités immédiatement sur votre compte. C'est une carte de la catégorie < Crédit >.

Contrôle des plafonds

Un contrôle des plafonds peut être effectué et autorise ou non le paiement à chaque opération. Ces opérations ainsi autorisées sont débitées de votre compte.

Choix de la marque

Vous pouvez demander qu'une ou plusieurs marques soient apposées sur cette carte (par exemple : CB, Visa, Mastercard) si nous le proposons. Cette fiche d'information vous présente une carte de la ou les marques CB / Visa.

Les accepteurs (ex : commerçants) peuvent installer sur leurs équipements électroniques (ex : TPE) ou sur leur site internet un mécanisme de sélection prioritaire automatique d'une marque ou d'une application de paiement.

Néanmoins, vous pouvez choisir une autre marque ou application de paiement parmi les marques figurant sur votre carte.



Assurance - Assistance

Cette carte vous permet de bénéficier, sous conditions, de services d'assistance et d'assurance inclus dans la carte tels que l'assistance médicale, l'assistance juridique à l'étranger, l'assurance accidents de voyage garantissant les risques de décès et d'invalidité permanente accidentels dont les conditions et limites sont précisées dans les notices d'information des contrats d'assistance et d'assurance de la carte qui vous sont remises et également disponibles en agence, sur le site internet de votre Caisse régionale et sur le portail des services d'assistance et d'assurance <https://ca-assistancesolutions.fr>.

Sécurité de la carte

Envoi du code confidentiel

Par **SMS** ou par **courrier**.

Pour que nous puissions mettre en œuvre ce service, vous acceptez de nous communiquer votre adresse postale ou votre numéro de téléphone portable, ainsi que leur mise à jour le cas échéant.

Données de sécurité personnalisées

Nous vous adressons le code confidentiel de votre carte qui est un **code strictement personnel**. Nous pouvons également vous fournir d'autres données de sécurité personnalisées telles que Sécuripass, Sécuricode, etc.

Vous devez les **protéger et être attentifs à leur garde**. Elles ne doivent être communiquées à personne : vous assumez seul les conséquences de leur divulgation.

Risques liés à l'utilisation de la carte

Les risques sont notamment les suivants :

- le vol ou la perte de la carte ;
- l'utilisation frauduleuse des données de la carte (par exemple lors d'achats sur internet, par téléphone ou par courrier) ;
- la contrefaçon de la carte sans dépossession de celle-ci.

En cas de vol, perte ou utilisation frauduleuse de votre carte ou des données qui lui sont liées, **vous devez faire opposition immédiatement**.

En revanche, si vous n'êtes pas certain d'avoir perdu votre carte, vous pouvez la verrouiller temporairement. Cela ne constitue pas une mise en opposition de votre carte.

Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR)

Nous sommes adhérents du FGDR pour vous permettre de bénéficier d'une garantie de vos dépôts. Cela signifie que, si nous ne pouvons plus faire face à nos engagements, vous serez remboursé de votre solde créditeur, dans la limite d'un montant maximum. Reportez-vous au formulaire type annexé pour prendre connaissance des informations de base sur la garantie des dépôts par le FGDR.

Nous sommes également adhérents du Fonds de Garantie des cautions (cautions données par la Caisse régionale) et du Fonds de garantie des investisseurs (compte d'instruments financiers). Nous respectons les dispositions des articles L512-6 et L512-7 du code des assurances relatives à l'assurance de responsabilité civile et à la garantie financière des intermédiaires en assurance.





Conditions contractuelles

Souscription

Cette carte est réservée aux **personnes physiques majeures n'agissant pas pour des besoins professionnels**.

Signature

Vous devez signer votre contrat carte de paiement pour bénéficier de cette carte.

Date d'exécution

Le contrat **commence immédiatement** dès sa signature. S'il s'agit d'un contrat conclu entièrement à distance, il commencera à être exécuté au terme du délai de rétractation (14 jours) sauf si vous donnez votre accord pour son exécution immédiate.

Durée

Votre contrat est conclu pour une **durée indéterminée**.

Cotisation

La cotisation de la carte est prélevée périodiquement sur le compte support mentionné aux conditions particulières de votre contrat.

Vous pouvez retrouver le montant de cette cotisation ainsi que les principaux tarifs des opérations de retrait et de paiement dans les **principales conditions tarifaires en vigueur**. Elles sont disponibles sur notre site internet, en agence et vous sont remises lorsque vous signez votre contrat.

Nous pouvons vous facturer certains frais qui viennent s'ajouter à votre cotisation lorsque vous utilisez cette carte.

La cotisation ne comprend pas les coûts de communication ou de fourniture d'accès à internet qui restent à votre charge.

Services

Nous mettons à votre disposition :

- une carte de paiement physique envoyée à votre domicile ou en agence ;
- une carte de paiement virtuelle temporaire à la suite d'une opposition, d'une perte ou d'une défectuosité de votre carte de paiement physique ;
- la re-fabrication de la carte perdue ou volée.

[→] Rétractation et résiliation

Rétractation

Vous disposez du **droit de vous rétracter**, sans frais, sans pénalités et sans motif, pendant 14 jours si nous vous avons préalablement démarché ou si avez conclu le contrat entièrement à distance.

Quand ?

Vous avez **14 jours calendaires** pour vous rétracter à compter de la conclusion de votre contrat ou de la réception des conditions générales et informations précontractuelles si celle-ci est postérieure. Si nous vous avons démarché ou si vous avez conclu entièrement à distance votre contrat, il ne peut pas commencer à être exécuté avant ce délai, sauf si vous nous le demandez expressément. Vous conservez le droit de vous rétracter même si vous commencez à utiliser votre carte Visa immédiatement après la conclusion de votre contrat.

Comment ?

Pour vous rétracter, vous pouvez utiliser le formulaire que nous vous remettons ou nous transmettre une demande de rétractation dénuée d'ambiguïté par tout autre moyen (lettre, courrier électronique, formulaire accessible sur notre site Internet). Vous devez transmettre votre demande de rétractation à l'adresse de votre agence où à l'adresse figurant sur le modèle de formulaire.

Quelles conséquences ?

Lorsque vous exercez votre droit de rétractation, cela entraîne **la fin de votre contrat**. Vous devrez nous régler les sommes dues entre le commencement d'utilisation de votre carte et la date de votre rétractation. Nous vous rembourserons toutes les autres sommes que nous aurons perçues en application de votre contrat au plus tard **30 jours** après avoir reçu votre demande de rétractation.

Résiliation

Vous et nous pouvons résilier le contrat dans les conditions prévues aux Conditions Générales de votre contrat.

Renseignements et réclamations

Votre agence

Votre agence est à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements sur le fonctionnement de votre carte Visa et répondre à vos éventuelles réclamations.

Le service client

Si la réponse apportée par votre agence ne vous satisfait pas, ou si vous n'avez pas eu de réponse, vous avez la possibilité de formuler votre réclamation par écrit au Service Client - 26 quai de la Rapée - 75596 Paris Cedex 12, ou courriel : service.client@ca-paris.fr. Il s'efforcera de trouver la meilleure solution à votre différend.

Le médiateur bancaire

Vous avez la possibilité de vous adresser gratuitement à notre médiateur en écrivant à l'adresse suivante : Monsieur le Médiateur de la caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France, TSA 90400, 75560 Paris cedex 12 ou au moyen du formulaire de saisine en ligne disponible sur le site internet du Médiateur : <https://www.lemediateuraupresdeca-paris.fr/>.

Ce qui se passe en cas de litige

Loi applicable

C'est la **loi française** qui s'applique à nos relations précontractuelles et au contrat.

Tribunaux compétents

Les **tribunaux français** sont compétents en cas de litiges.

Langue utilisée

Nous utilisons la **langue française** dans nos relations précontractuelles, dans le contrat et dans nos communications.

Conditions en vigueur à la date d'édition - Fiche éditée le 13/08/2024

